

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0272/PR/TP portant approbation du procès-verbal de la réunion du comité de gestion du Fonds d'Investissement Routier, en date du 14 novembre 1981 et approbation du projet de budget du Fonds d'Investissement Routier pour l'exercice 1982.

n° 82-0272/PR/TP

Ministère
Ministère des travaux publics

Date de publication
27 février 1982

Numéro JO
n° 1 du 15/03/1982

Date du numéro
15 mars 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°81-076/PR du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du Gouvernement

VU la délibération n°28/7ème L du 8 mai 1969, notamment en son article 7 rendu exécutoire par arrêté n°69-772/SG/CG du 20 mai 1969 et portant exécution d'un Fonds d'Investissement Routier du Territoire Français des Afars et des Issas, modifiée par délibération n°71/7ème L du 28 décembre 1969, rendue exécutoire par arrêté n°69-1858/SG/CG du 28 décembre 1969

VU la délibération n°72/7ème L du 23 décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n°69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants, modifiée par délibération n°76/7ème L du 31 décembre 1974

VU le procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier en date du 14 novembre 1981. SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics

Le Conseil des Ministres entendu d'après sa séance du 16 février 1982.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier contenues d'après le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1981 ainsi que le projet de budget de l'Exercice 1982 ci-joint au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le président de la République, chef du Gouvernement HASSAN GOULED APTIDON.